

**Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal**

Séance du 26 octobre 2006

**Présents** : M. DARGENT, Bourgmestre-Président ;

MM. DAUVIN, CHAMPAGNE, FERSINI, BANCU, THIEBAUX, Echevins ;

MM. et Mmes VANDEN BERGH, MARIQUE, BIERWART, MARTIN, DAMBRE, CHARLIER, LENOIR, TOMASI, BERDOYES, GERACI, STANDAERT, GROLAUX, SARTORI, Conseillers ;

M. JOACHIM, Secrétaire Communal f.f. ;

**Excusée** : Mme HANSEN ;

**Absent** : M. BAR ;

17<sup>ème</sup> objet : -1.713/2007-2013.-REDEVANCE POUR L'UTILISATION DU CAVEAU D'ATTENTE AU CIMETIERE COMMUNAL .- EXERCICES 2007 A 2013 .- REGLEMENT.- POUR DECISION.-

LE CONSEIL COMMUNAL, délibérant en Séance Publique ;

Vu la première partie du Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30 ;

Vu la situation financière de la commune ;

Entendu les Conseillers des différents groupes politiques en leurs interventions ;

Sur proposition du Collège Communal, en séance du 16 octobre 2006 ;

Après en avoir délibéré ;

PAR DOUZE VOIX (P.S.-ECOLO) ET SEPT ABSTENTIONS (C.D.H.-M.R) ;

DECIDE :

**Art. 1.-** Il est établi au profit de la commune d'AISEAU-PRESLES, pour les exercices 2007 à 2013 les redevances suivantes par corps et par mois pour l'utilisation d'un caveau d'attente au cimetière communal

- 12.40 euros par mois pendant les 3 premiers mois ;
- 24.80 euros par mois du 4<sup>ème</sup> au 12<sup>ème</sup> mois inclus ;
- 49.60 euros par mois à partir du 13<sup>ème</sup> mois.-

Tout mois commencé est dû en entier.-

**Art. 2.-** La redevance est due par la personne qui demande l'utilisation d'un caveau d'attente et est payable au comptant au moment de la demande.

**Art.3.-** A défaut de paiement amiable, les redevances sont recouvrées par voie civile.-

**Art. 4.-** La présente délibération sera transmise pour approbation aux autorités de Tutelle.-

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE VINGT-SIX OCTOBRE DEUX MILLE SIX.

Par le Conseil :

Par ordre,  
Le Secrétaire communal f.f.,

J. JOACHIM

Le Bourgmestre-Président,

M. DARGENT

**Règlement :**

**Approuvé par la Tutelle en date du 30/11/2006**

Publié du 15/12/2006 au 22/12/2006

A.Saquet\Conseil\Règlements 2007\Caveau d'attente